

Le socle de protection sociale en Argentine

Résumé, 31 août 2011

Si l'entreprise d'édification d'une protection sociale en Argentine a débuté dès le début du XX^e siècle, il a cependant fallu attendre la crise économique de 2001 pour que les programmes de transferts en espèces non contributifs se hissent au rang des priorités politiques. La croissance économique ultérieure a, en outre, créé une occasion historique pour l'extension des programmes qui constitueront par la suite le socle de protection sociale national argentin. La couverture de la protection sociale a pu être étendue, grâce à l'accroissement des ressources disponibles, entraîné par l'extension de l'emploi formel, qui a permis d'accroître les recettes fiscales provenant des entreprises et des biens à l'exportation, ainsi que les cotisations salariales. De même, la renationalisation du système de retraite au cours des dix dernières années a permis d'élargir les prestations à un plus grand nombre de travailleurs et d'améliorer l'accès aux services essentiels pour les populations défavorisées.

L'un des programmes phares du socle de protection sociale argentin est l'*Asignación Universal por Hijo* (AUH), ou allocation familiale universelle pour les enfants à charge. Instauré en novembre 2009, ce programme combine des transferts en espèces et l'accès aux services essentiels en faveur des enfants et adolescents de parents chômeurs ou travailleurs de l'économie informelle, ou encore de parents auparavant bénéficiaires d'autres programmes non contributifs mis en place dans la foulée de la crise de 2001. Afin de renforcer l'intégration et la coordination des transferts sociaux et de l'accès aux services, l'AUH pose des conditions en matière de scolarisation et de vaccination à l'octroi de 20 pour cent du montant des transferts en espèces. Ce programme est à l'origine de retombées positives. Ainsi, d'après une étude de l'OIT menée en 2010, la pauvreté extrême chez les moins de 18 ans a décliné d'environ 77 pour cent grâce à l'AUH.

Dans le cas des personnes âgées, la modification d'un régime de retraite en 2005 a entraîné la création du *Plan de Inclusión Previsional*. Ce dernier a permis l'intégration au système de pension de personnes n'ayant pas suffisamment cotisé afin de bénéficier des prestations contributives. Des critères d'admission plus souples ont permis d'octroyer une prestation réduite pour une durée définie au cours des cinq premières années, ce qui correspond à la période durant laquelle ces personnes n'ont reversé aucune cotisation salariale. Grâce à ce programme, environ 2,5 millions de personnes, principalement des femmes accomplissant un travail domestique, ont pu avoir accès aux prestations contributives. Les écarts de revenu et les inégalités entre les hommes et les femmes ont ainsi été réduits. Il existe, en outre, une retraite non contributive en faveur des personnes âgées vivant dans la pauvreté, *Pensiones No Contributivas Asistenciales para la Vejez*.

Aujourd'hui, l'Argentine dispose d'un système de protection sociale avancé qui a grandement contribué à l'amélioration du niveau de vie de la population, en lui garantissant une large couverture pour les besoins de base au moyen de transferts en espèces et de services essentiels. La quasi-totalité des enfants sont scolarisés dans le cas de l'enseignement primaire, 75 pour cent des enfants et des adolescents perçoivent des allocations familiales, 90 pour cent des personnes âgées bénéficient d'une pension de retraite et, au sein de la population en âge de travailler, au moins 590 000 personnes sont couvertes par des programmes d'allocation chômage. Il reste toutefois du chemin à parcourir afin de consolider le socle de protection sociale et de remédier aux lacunes dans la couverture et aux chevauchements entre les programmes. A cette fin, il serait opportun de mener une évaluation complète, d'unifier et de coupler encore davantage la législation, et de créer des mécanismes d'intégration afin d'harmoniser les politiques.

